Prêt pour la facture électronique ?

Les points à cocher avant le 1er septembre 2027, dans l'ordre où les faire.

Recevoir vos factures (obligatoire depuis le 1er septembre 2026)

- [] **Je suis inscrit sur une plateforme agréée.**
 Plusieurs sont gratuites pour les indépendants.
- [] **Ma plateforme m'a inscrit dans l'annuaire officiel des entreprises.**
 C'est ce qui permet à vos fournisseurs de vous trouver.
- [] **J'ai reçu au moins une facture fournisseur sur la plateforme.**
 Téléphone, logiciel, matériel : vérifiez que ça arrive au bon endroit.

Mettre vos factures à niveau

- [] **Mes factures actuelles ont toutes les mentions obligatoires.**
 Déposez une facture dans le vérificateur pour le savoir.
- [] **J'ai le SIREN de chacun de mes clients professionnels.**
 Il devient obligatoire sur la facture en 2027.
- [] **Mes factures indiquent s'il s'agit de biens, de services, ou des deux.**
 Une des quatre nouvelles mentions.
- [] **J'indique l'adresse de livraison quand elle diffère de celle du client.**
 Nouvelle mention, pour les ventes de biens.
- [] **Si j'ai opté pour la TVA sur les débits, c'est écrit sur la facture.**
 Sinon, rien à ajouter.
- [] **En franchise de TVA, ma mention cite le bon article.**
 293 B du CGI en 2026, L. 233-3 du CIBS à partir du 1er janvier 2027.
- [] **Mes numéros de facture se suivent, sans trou ni doublon.**
 Une série par an est permise.

Préparer l'émission

- [] **Ma plateforme sait émettre mes factures, pas seulement les recevoir.**
 Vérifiez ce que comprend l'offre gratuite.
- [] **Si je vends à des particuliers ou à l'étranger, elle gère l'e-reporting.**
 Elle transmet les montants à votre place.
- [] **J'ai indiqué mon régime de TVA à jour à la plateforme.**
 Le régime simplifié disparaît au 1er janvier 2027.
- [] **Mes clients et mes prestations habituelles sont enregistrés dans l'outil.**
 Vous gagnerez du temps à chaque facture.
- [] **J'ai émis une première facture depuis la plateforme, pour m'entraîner.**
 Faites-le avant l'été 2027, pas la veille.

À partir du 1er septembre 2027

- [] **Toutes mes factures à des entreprises françaises partent par la plateforme.**
 Un PDF envoyé par e-mail ne suffira plus.

- [] **Je regarde les statuts de mes factures (déposée, reçue, payée…).**
 La plateforme vous dit où en est chaque facture.
- [] **Je garde mes factures au moins dix ans.**
 Code de commerce, art. L123-22. Votre plateforme les archive souvent.